

ETUDE PROSPECTIVE TOURISME

Octobre 2025

Règlementation



Réduire les écarts fiscaux entre hébergements touristiques



Pérenniser la défiscalisation des pourboires



Mieux représenter la France dans les **associations internationales** du tourisme



Alléger les réglementations d'urbanisme dès lors que **le projet est un levier** pour le territoire



Supprimer progressivement la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA)



Harmoniser les réglementations pour toutes ZFE, avec le **dispositif Crit'Air**

Social



Plaider pour une **harmonisation sociale** à l'échelle européenne



Maintenir de l'activité partielle pour les emplois du secteur pour motifs climatiques



Lutter contre l'**emploi précaire** grâce à la **formation et la simplification administratives**



Agir pour le **développement de nouveaux logements saisonniers**



Inciter fiscalement grâce à des dispositifs pour les entreprises engagées dans l'amélioration des conditions de travail



Renforcer l'accessibilité en investissant dans les mobilités dans les zones isolées

Durabilité



Favoriser la **rénovation** du bâti existant plutôt que la construction neuve



Améliorer les outils de **récolte des données** et leur transparence



Simplifier l'**expérience digitale** grâce à une meilleure mutualisation des plateformes de réservation



Financer la R&D pour **une filière française compétitive des carburants durables**



Créer un label durable pour chaque secteur du tourisme afin de valoriser les entreprises vertueuses



Adapter l'offre touristique aux schémas de développement des collectivités

Introduction & méthodologie

MKG Consulting a été mandaté par le **MEDEF** afin de réaliser **une étude prospective croisée**, mobilisant 4 grands axes :

1 - Benchmark : comparer la trajectoire touristique française avec celles de ses homologues européens pour identifier singularités, retards et leviers de positionnement.

2- Usages : étudier les évolutions de la consommation touristique à l'échelle de la chaîne de valeur, en intégrant les impacts réglementaires et les attentes émergentes.

3- Compétitivité et simplification : identifier des freins réglementaires et des leviers de simplification pour soutenir les acteurs économiques du secteur.

4- Responsabilité sociétale & environnementale (RSE) : prendre en compte les enjeux climatiques, sociaux et territoriaux pour renforcer le rôle de la France comme référence en matière de tourisme durable.

La démarche a impliqué une **recherche documentaire approfondie** (rapports institutionnels, études sectorielles, littérature sociologique), enrichie par une série **d'entretiens semi-directifs** avec des acteurs clés du secteur et des **concertations internes** afin de croiser les regards économiques, territoriaux, environnementaux et sociaux.

Cette approche permet de proposer une vision stratégique à l'horizon **2035-2040**, en phase avec les transformations structurelles du secteur touristique et les ambitions portées par les entreprises.

01

LES ENJEUX DU **TOURISME**

Le poids du tourisme dans l'économie française



2 M

de salariés directs et
indirects en 2024



254,7 Md€

de retombées
estimées en 2024



18,6 Md€

d'investissements
touristiques en 2022



+22,5 Md€

d'investissements
en infrastructures de
transport



+8,5% par rapport à
2019

Soit **93 800** emplois
supplémentaires



7,5% du PIB



+4,5% par
rapport à 2019

Dont **34%** pour les
hébergements
marchands

Les touristes internationaux en France en 2024



100 M
de touristes
internationaux en 2024



71,3 Md€
de dépenses
internationales

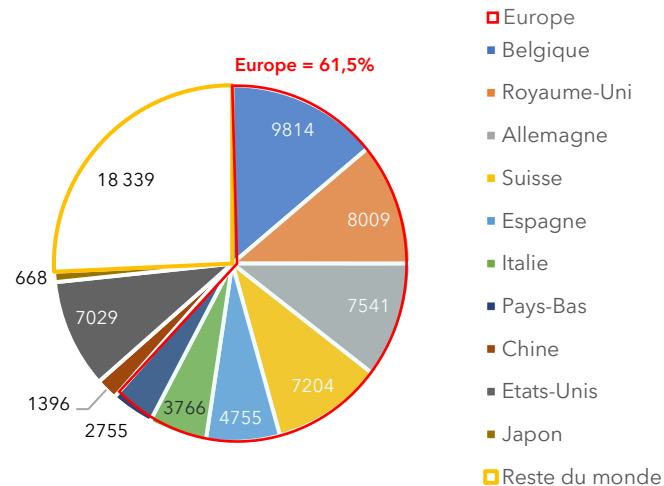


= +26%
Par rapport à 2019

Top 10 des nationalités en termes de recettes touristiques internationales en 2024*

Source : Banque de France - Données 2024

*en millions d'euros

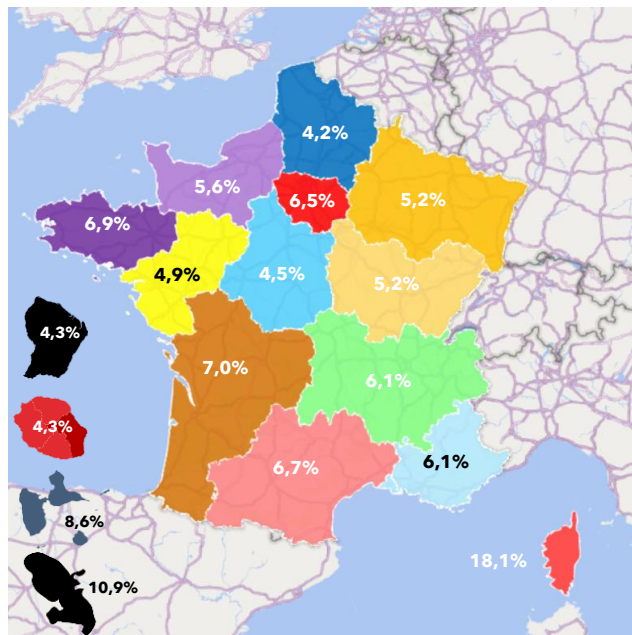


Métiers et formations



Part de l'emploi salarié touristique marchand par région (en %) en 2019

Source : INSEE - Traitement MKG Consulting - 07/2025



**2 M d'emplois
directs et indirects**

**6 à 7% de l'emploi
salarié marchand en
France**

Renforcer l'attractivité et la qualité de l'emploi touristique par une régulation adaptée, une formation accessible et une reconnaissance sociale des métiers.

- ▶ **Assurer une inscription nationale, et non régionalisée**, des métiers de l'hôtellerie-restauration dans la liste des métiers en tension, pour répondre de manière homogène aux besoins du secteur.
- ▶ **Réviser la clé de répartition des enveloppes du « Plan de Formation » des OPCO** en intégrant les besoins spécifiques en formation des emplois saisonniers. Privilégier un calcul basé sur l'effectif présent durant la saison plutôt que sur les équivalents temps plein (ETP).
- ▶ Faciliter et sécuriser l'utilisation du **CDD d'usage** (contrat d'extra) en clarifiant son cadre et ses modalités.
- ▶ **Agir pour développer de nouveaux emplois saisonniers** : explorer la possibilité de soutenir les mesures qui réduisent le coût du logement des saisonniers pour les entreprises : sécurisation de l'exonération de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, possibilité de récupérer la TVA sur la construction ou la rénovation de logements, et baisse des cotisations lorsque l'entreprise loge un salarié.
- ▶ Pérenniser la **défiscalisation des pourboires**.
- ▶ **Faciliter l'accès au Titre Emploi Service Entreprise (TESE)** pour un plus grand nombre d'employeurs afin de simplifier l'embauche, sécuriser les travailleurs et lutter contre la précarité.
- ▶ Maintenir et sécuriser le financement de l'apprentissage via les OPCO, tout en renforçant la **coopération inter-OPCO**.
- ▶ Fluidifier l'accès à la **formation professionnelle** en adaptant les formats et les rythmes aux métiers du tourisme et en facilitant l'accès au financement.
- ▶ **Valoriser les métiers du tourisme** en promouvant les opportunités d'évolution sociale offertes par ces métiers, notamment auprès des **jeunes** dans les écoles et collèges.
- ▶ **Renforcer la lutte contre la précarisation du travail** en facilitant les démarches administratives, l'accès à la formation et en modérant la taxation sur les revenus professionnels.

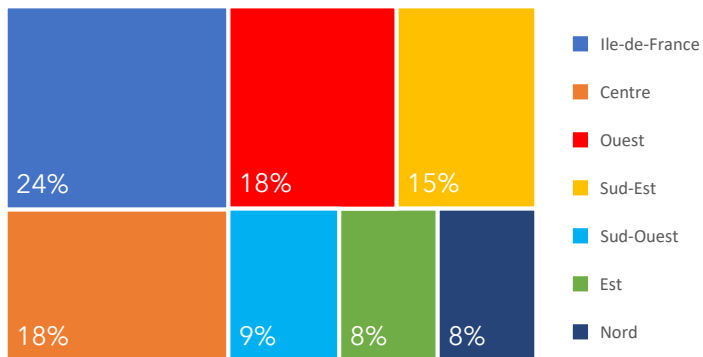
L'intermédiation du voyage

En France, **4 332 entreprises** d'intermédiation du voyage sont recensées en 2022.

Le secteur français génère près de **29 000 emplois**, dont 22 000 Equivalent Temps Plein cette même année.

La France reste le **1er** marché réceptif en volume avec 100 millions de visiteurs sur le territoire.

Répartition géographique de la distribution physique des agences de voyage de loisirs par région



Source : TourMag - Etude GfK Retail & Technology - 07/2025

Les agences du voyage **intermédiennent plus d'un quart des billets d'Air France et de la SNCF.**

L'enjeu actuel du secteur réside dans la poursuite d'une transformation digitale efficace **pour capter et fidéliser la clientèle**, tout en valorisant l'usage des données au profit des territoires des destinations.

L'objectif est également de **garder la valeur de l'intermédiation** en tant qu'interlocuteur du client final

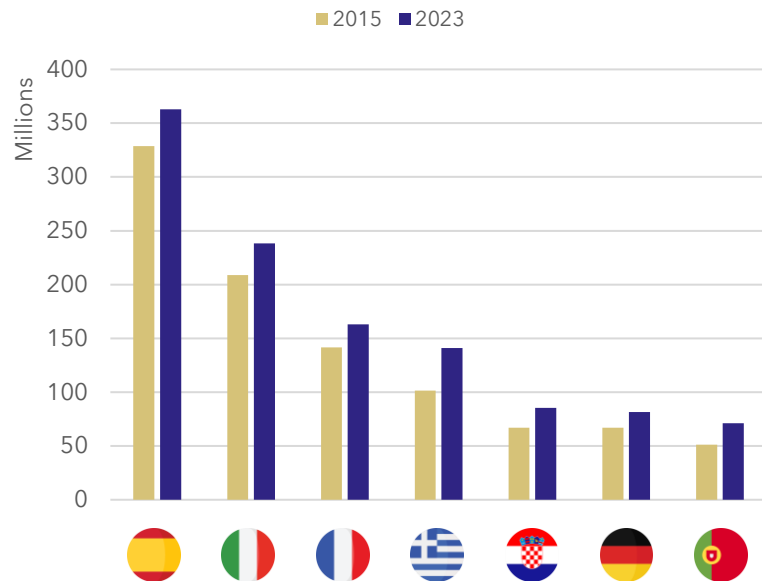
= Renforcer la compétitivité des acteurs français du voyage en faisant du numérique un levier de croissance plutôt qu'un facteur de désintermédiation.

- ▶ Favoriser la **communication entre les destinations et les acteurs privés** pour renforcer l'attractivité des périodes les plus creuses.
- ▶ Faire en sorte que la **France soit mieux représentée dans les associations internationales** du tourisme, notamment européennes.
- ▶ **Faire des intermédiaires** (Tour-Opérateurs et agences distributrices) **des alliés pour mieux gérer les flux touristiques** grâce à un partage de données avec les territoires
- ▶ Mieux informer les clients, via des communications claires de l'État, sur les **garanties financières** existantes et la sécurité accrue qui en résulte pour les clients lors de toute **réservation auprès d'un tour opérateur** (relativement à une réservation de séjour en autonomie).

Le tourisme de littoral

Nuitées en hébergements touristiques accueillies dans les régions littorales par pays d'Europe

Source : Eurostat (tour_occ_ninatdc) - 07/2025



4% du territoire
français



40% de la
capacité d'accueil
marchande



336 700
emplois en
2019



24,1
milliards d'€

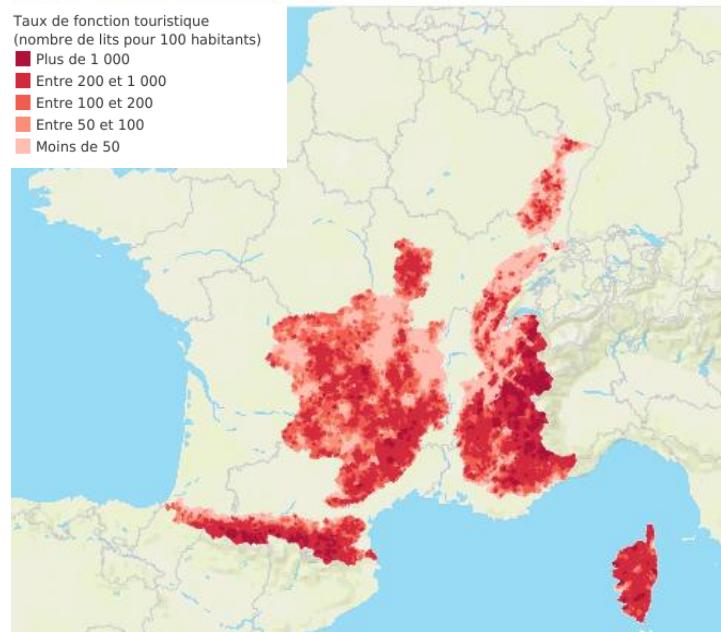
= Adapter le tourisme littoral aux enjeux environnementaux et territoriaux pour en faire un levier durable de compétitivité.

- ▶ **Développer des « hubs intermodaux littoraux »** (parkings relais + navettes électriques) pour désengorger les zones côtières l'été.
- ▶ Intégrer, dans les appels d'offres pour l'exploitation de **plages** ou **d'activités nautiques**, des **critères environnementaux renforcés**.
- ▶ Permettre les **constructions en « dents creuses »** pour limiter l'étalement urbain tout en revitalisant les centres anciens littoraux.
- ▶ **Alléger les procédures administratives pour les projets ayant un impact environnemental positif**, comme les infrastructures de mobilités douces, les écoconstructions, etc.
- ▶ **Optimiser la gestion des flux** dans les zones sensibles pour éviter les pics / la surfréquentation grâce à des **outils de mesure de la fréquentation en temps réel** et des **schémas de mobilité élaborés par l'ensemble des parties prenantes**.
- ▶ **Développer une offre touristique** d'hébergements professionnels marchands et d'équipements touristiques susceptibles renforcer l'attractivité des territoires ultramarins auprès des prospects extrarégionaux - à la fois voyageurs de Métropole mais aussi prioritairement auprès des clientèles des marchés de proximité (Canada, Afrique du Sud, Inde, Moyen-Orient).
- ▶ **Structurer une offre touristique complète** autour de **niches porteuses**, telles que les sports extrêmes ou le yachting, en valorisant les atouts naturels des Outre-mer pour en faire des leviers de compétitivité et renforcer l'économie des Outre-Mer.

Le tourisme de montagne

Densité touristique des communes de massifs en 2019

Source : notre-environnement.gouv - 07/2025



L'économie de montagne représente **1,8** milliard de chiffres d'affaires annuel, avec **35,9** millions de nuitées hôtelières à l'hiver 2024.

13% des Français vont au ski de façon régulière, mais le tourisme de montagne reste loin des 4 saisons : le CA estival correspond à seulement **5%** du CA hiver des stations, dont **50%** issu des remontées mécaniques.

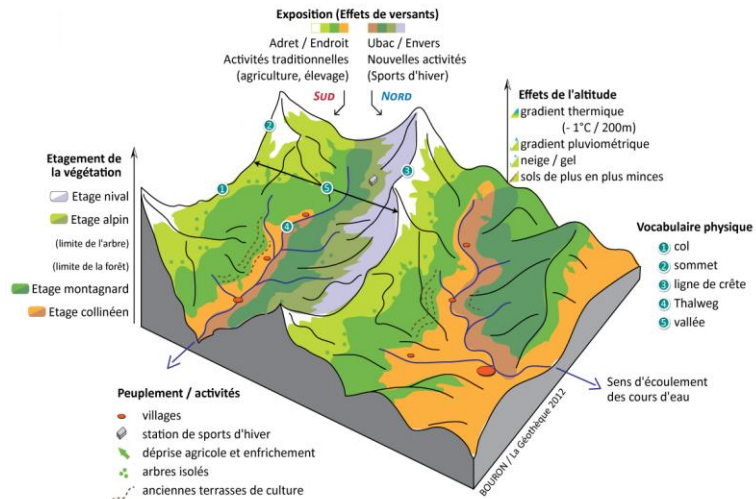
= Relancer et diversifier l'attractivité des stations de montagne

- ▶ Relancer la pratique des **classes de neige** et **classes vertes**, grâce à un meilleur encadrement. Objectif : réactiver ce levier de cohésion sociale, d'accès aux vacances pour tous, et de développement des territoires isolés.
- ▶ Dans les stations où le potentiel est jugé suffisant, **investir dans les équipements d'accueil événementiel**, pour lisser la saisonnalité et développer une nouvelle clientèle.
- ▶ Opter pour une politique globale d'animation du territoire **coordonnant l'extension des périodes d'ouverture** de l'ensemble **des équipements touristiques, publics & privés** (hôtels, restaurants, commerces, transports publics...) pour avoir des destinations plus attractives en hors saison.
- ▶ Développer des **hubs de vie "nocturne"** en station pour attirer la tranche d'âge des 18-25 ans.
- ▶ Favoriser la **création, la rénovation ou la mise aux normes** de lieux d'hébergements pour les **scolaires**, éventuellement par l'**hybridation** des structures d'hébergement.

Le tourisme de montagne

Topographie des territoires de montagne

Source : Bloc-diagramme de Jean-Benoît Bouron - La Géothèque - 2012



80% des séjours en montagne s'effectuent en voiture, avec des flux tendus le week-end, augmentant l'émission carbone sur ces jours.

De fait, **43%** des partants à la montagne à l'hiver 2024 arrivent un samedi, et **61%** y restent une semaine.

Le tourisme de montagne impose également **une cohabitation entre développement économique et durabilité**, notamment au regard de **l'interdépendance** entre stations et acteurs valléens. Les stratégies d'aménagement sont à adapter de façon objective aux besoins des territoires.

= Adapter durablement et structurer territorialement les stations de montagne

- ▶ Favoriser la **fusion des stations les plus fragilisées** au sein de stations/communes/EPCI plus importantes afin de renforcer leurs moyens d'action et leur visibilité.
- ▶ Soutenir la **création de systèmes de stockage d'eau à usage mixte** (agricole, habitants, touristique, environnemental, etc.) en finançant l'installation de cuves ou de réservoirs partagés, afin de mieux gérer la ressource eau en période de tension.
- ▶ Renforcer **l'accessibilité point à point** avec pour le transport des derniers kilomètres la mise en place de **navettes** et l'aménagement d'**ascenseurs valléens**.
- ▶ Raffermer les dispositifs de **protection de la faune et de la flore** mais confirmer leur **non-opposabilité** aux projets si la **preuve d'absence** d'espèces protégées est avérée.
- ▶ Coordonner à l'échelle locale les actions des socioprofessionnels visant à faire évoluer les **dates de locations usuelles** (du samedi au samedi), pour réduire la congestion des réseaux de transports les jours de chassé-croisé.

Le tourisme événementiel

383 500 événements professionnels par an

1 200 salons et foires récurrents / 2 300 congrès / 380 000 événements d'entreprise

Soit plus de 77 M de participants accueillis / an

Impact touristique évalué à 19,5 milliards € de dépenses :

transports d'accès à destination, hébergement, restauration, taxis, commerce local, etc.

Un effet de levier pour le business - transactions entre exposants et visiteurs - estimé à **34,5 milliards € par an**

Classement du nombre de congrès internationaux par pays et par ville d'Europe en 2024

Source : ICCA Ranking Mai 2025 - congrès internationaux tournants



Des **besoins d'investissements en transitions écologiques et en réhabilitation** estimés en France à **1,7 milliard d'euros.**

(Etude Unimev 2024)

= Valoriser stratégiquement la filière événementielle pour améliorer la compétitivité de l'événementiel français

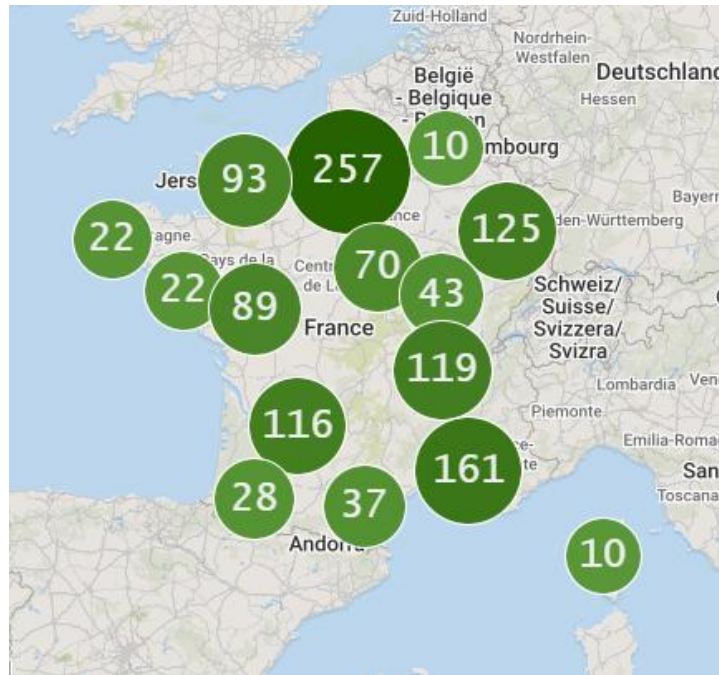
- ▶ **Penser l'événementiel d'affaires comme un outil stratégique au service de la réindustrialisation** et du redéveloppement du tissu économique français, à travers une politique proactive et dans la durée, de soutien à des événements sur des filières jugées « stratégiques », au niveau territorial et national.
- ▶ **Inscrire l'événementiel comme un actif stratégique de la France** en tant que créateur d'un tourisme à fort impact et à forte valeur ajoutée.
- ▶ Les salons internationaux amplifient la visibilité des entreprises françaises sur les marchés mondiaux et soutiennent de nouvelles opportunités à l'export. Ainsi, **étendre la mission** de soutien de **Business France** à la présence des entreprises françaises sur les salons internationaux en France, et favoriser la **venue d'acheteurs étrangers sur ces événements internationaux**.
- ▶ Améliorer la **représentation et la prise en compte du secteur de l'événementiel dans la stratégie de promotion de la Destination et de la Marque France**, en y intégrant un représentant dédié à ses enjeux.
- ▶ Soutenir la rénovation durable et multi-usages des sites existants, en évitant la construction systématique. **Accompagner les collectivités dans l'intégration du secteur dans les stratégies globales de développement des territoires** - y compris le volet « infrastructures de desserte ».
- ▶ Au-delà de la mesure des retombées purement économiques, proposer aux collectivités des **indicateurs de mesure de l'animation de la vie locale et du renouvellement du lien social** induit par les événements sur les territoires comme dans les filières qu'ils structurent

Outre Rhin, les sites et parcs allemands ont annoncé investir 770 millions € d'ici à 2029 pour des investissements similaires.

Monuments & sites touristiques

Répertoire des Musées de France en 2022

Source : INSEE – Traitement MKG Consulting – 07/2025



45 080
monuments historiques
protégés en 2024



53 biens inscrits au
patrimoine mondial de
l'UNESCO



11 M
de visiteurs dans
les monuments
nationaux en 2024

= Valoriser le patrimoine en simplifiant les procédures et renforçant l'ancrage territorial.

- ▶ Étendre à l'ensemble des monuments historiques classés ou inscrits en France les dispositifs d'allègement de procédures prévus par la loi "Notre-Dame" du 29 juillet 2019, pour les projets ayant obtenu l'accord des Architectes des Bâtiments de France (ABF).
- ▶ Sanctuariser le dispositif de la loi Malraux, en prévoyant une **Commission unique coordonnant l'ensemble des avis** pour l'instruction de ces dossiers, à l'image de la Commission du Vieux Paris.
- ▶ Développer un **programme national de pré-traitement des dossiers soumis aux ABF à l'aide de l'intelligence artificielle** afin d'accélérer les processus et de proposer pour les demandes les plus simples des projets de réponse fondée sur l'analyse de la jurisprudence décisionnelle.
- ▶ Créer un **réseau national "Itinéraires du Sacré"**, coordonné entre les régions, les offices de tourisme et les acteurs culturels, avec un soutien à l'interprétation multilingue.

02

LES HEBERGEMENTS & LA RESTAURATION

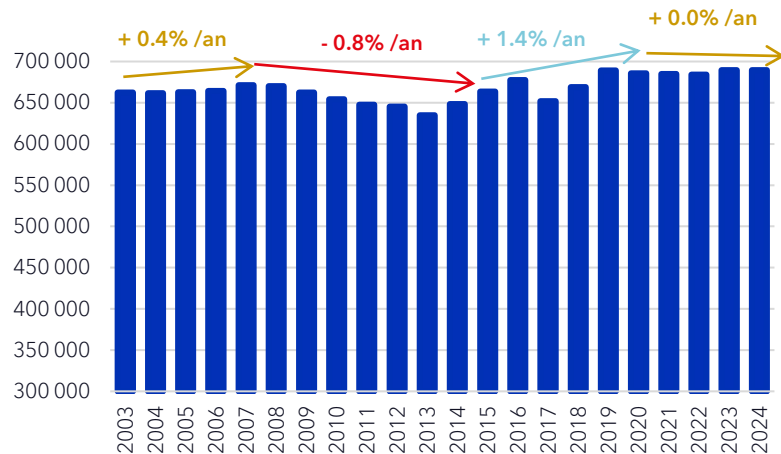
Les hébergements touristiques

Hôtellerie, résidences de tourisme & hébergements marchands

Evolution de l'offre hôtelière globale en France

En nombre de chambres de 2003 à 2024

Source : MKG Consulting - 07/2025



Ces dernières années, le parc hôtelier français **a peu évolué**, traduisant ainsi un parc vieillissant. **Le coût de la conformité** devient parfois confiscatoire au détriment de l'innovation au service des clients. A cela s'ajoute une complexité de montage des dossiers, le difficile octroi de subventions européennes, et des dispositifs méconnus.

= Mobiliser et simplifier l'accès au foncier pour soutenir le développement d'hébergements touristiques durables et créateurs de valeur.

- ▶ **Faciliter l'identification par les investisseurs privés de l'immobilier / foncier disponible** pour le portage de projets touristiques, par exemple via un outil équivalent à Orfel (logement) ou Foncier+ (ZACs)
- ▶ **Alléger les réglementations sur la construction d'hébergement marchand professionnel** (hôtel, résidence, camping...) dans les communes en tension où la pression foncière est importante, et où les freins au développement d'une offre professionnelle dédiée aux touristes conduisent à une **cannibalisation du marché du logement par les plateformes de location de meublés touristiques**.
- ▶ De manière générale, **autoriser tout projet d'immobilier mixte dès lors que l'une des composantes du projet répond aux objectifs du PLU** de la zone où il s'implante, sans nécessiter de démarches ni délai supplémentaire.
- ▶ Mettre à disposition **plus de foncier** public pour le développement d'hébergements touristiques afin de créer de la valeur économique et des recettes fiscales / budgétaires complémentaires
- ▶ Instaurer un **guichet unique régional**, simplifiant et accélérant les démarches administratives liées aux PLU/SCOT, facilitant les reconversions d'usage et la valorisation des friches.



3 Md€ de recettes TVA
issues du secteur CHR
estimées pour 2024

Soit **+7,1%** par rapport à
2023

Les hébergements touristiques

Focus taxes

= Rééquilibrer la fiscalité touristique et renforcer la gouvernance locale, tout en assurant transparence, efficience et adéquation avec les réalités locales

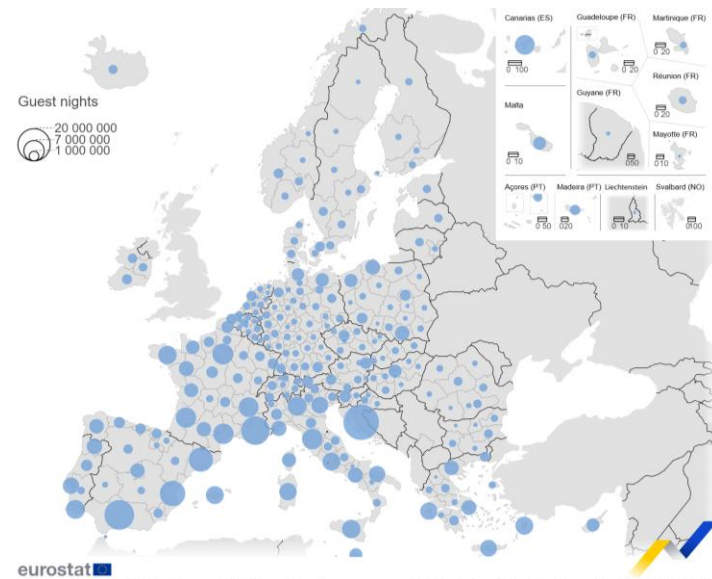
- ▶ Réduire progressivement les **avantages fiscaux des meublés touristiques** et renforcer l'accompagnement et le pouvoir des élus locaux.
- ▶ Instaurer un **cadre de gouvernance partagé autour de la taxe de séjour**, avec consultation obligatoire des acteurs du tourisme et suivi transparent de l'utilisation des recettes par des comités dédiés.
- ▶ Inciter les collectivités compétentes (commune, EPCI, région) à **créer un comité consultatif** réunissant élus et socio-professionnels, avec pour objectifs de :
 - Donner un **avis préalable** sur l'affectation des recettes ;
 - Assurer un **suivi transparent** via un rapport public annuel ;
 - Contribuer à la définition des **priorités d'investissement** touristique.Ce dispositif garantira la concertation et la redevabilité sans transfert de compétence fiscale.
- ▶ Veiller à ce que le futur projet de loi Tourisme intègre des **mesures de simplification et d'harmonisation de la TVA**, tout en clarifiant et sécurisant l'application du taux réduit de 10% pour l'hôtellerie et les hébergements touristiques.
- ▶ Défendre une **application stricte du Digital Markets Act** afin d'assurer une plus grande transparence des plateformes, un accès équitable aux données pour les opérateurs touristiques, et une meilleure visibilité des offres directes (carrousel publicitaire Google réservé aux sites officiels plutôt qu'aux OTAs), en améliorant les filtres tarifaires et la carte interactive.
- ▶ Limiter les effets négatifs du DMA, tout en en faisant valoir les intérêts économiques des PME européennes avant ceux des plateformes de l'intermédiation (en majorité américaines).
- ▶ Mettre en place une veille conjointe public-privé à l'échelle nationale et européenne, avec **observatoire** d'impact, droit d'alerte et actions ciblées contre les dérives et contournements.

Hébergements alternatifs

AirBnB et autres locations

Nuitées des locations de courte durée réservées via des plateformes en ligne* de juillet à septembre 2024

Source : Eurostat - dataset : tour_ce_omn12 - 07/2025



* AirBnB - Booking - Tripadvisor - Expedia

En 2024, **854,1 M de nuitées** en locations courte durée ont été enregistrées dans l'Union Européenne via des plateformes en ligne, soit **+18,8%** comparativement à 2023.

REGLEMENTATIONS EN EUROPE



Interdiction des dispositifs d'enregistrement digitalisés - obligation d'accueil des invités en personne. Obligation d'inscription au registre, d'avoir un Code d'Identification National (CIN) pour les propriétaires. Les plateformes doivent appliquer une retenue à la source de 21% sur les revenus des hôtes non professionnels issus des locations de courte durée.



Registre unique pour les locations touristiques et saisonnières - N° d'identification unique. Collecte et transmission obligatoire des données personnelles du client. Intention de supprimer progressivement toutes les licences de locations d'ici 2028.



Pays de Galles : taxe touristique locale de 1,25 £. Registre obligatoire pour les locations de courte durée en Angleterre et au Pays de Galles. 90 jours de location/an + autorisation spéciale pour protéger l'accès au logement des résidents locaux.



Berlin : autorisation nécessaire de location au-delà de 90 jours/an. Munich : autorisation nécessaire au-delà de 8 semaines/ an de location des résidences principales. Hambourg : autorisation nécessaire au-delà de 56 jours/an.



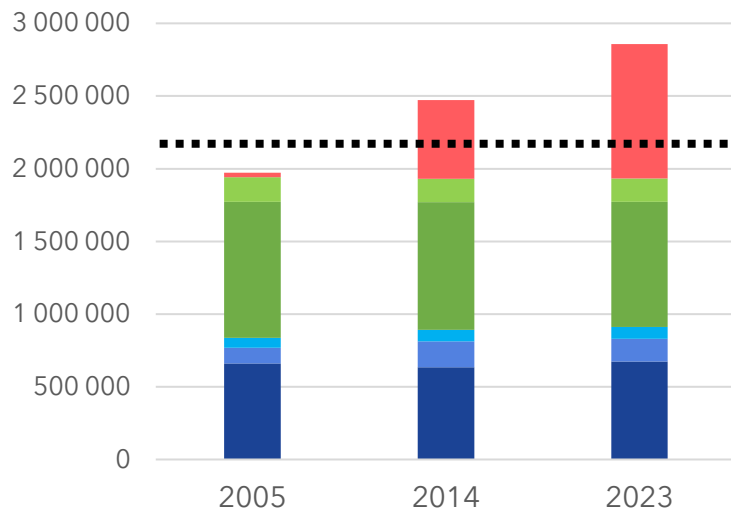
Abattement fiscal passé de 50 % à 30 % pour les meublés - plafond de 15 000€. Durcissement des réglementations de DPE. Quotas du nombre de meublés touristiques - 90 jours max de location/ an pour une résidence principale.

Hébergements alternatifs

AirBnB et autres locations

Évolution de la capacité d'hébergement touristique en France, tous types confondus (En unités d'hébergement)

Sources : INSEE, Transparent, MKG Consulting - 07/2025



- Plates-formes C2C (logements)
- Meublés classés (unités)
- Campings (emplacements)
- Villages Vacances & Auberges de jeunesse (unités)
- Résidence de tourisme (appartements)
- Hôtels (chambres)

= Réguler l'hébergement alternatif pour garantir un développement équitable, durable et territorialement adapté.

- ▶ Réduire l'abattement fiscal sur les meublés **uniquement dans les communes en tension**.
- ▶ Remplacer les interdictions de location basées sur un DPE mal classé par des aides aux propriétaires de manière à les laisser faire à leur rythme pour un parc d'hébergements alternatifs plus propres sur le long terme.
- ▶ Mesurer l'évolution dans le temps à travers un **indice de pression des meublés touristiques** et des locations courte durée **sur le marché touristique et résidentiel**.
- ▶ Mettre à disposition du public (chercheurs, start-ups...) d'une **base open data France** entière rassemblant les données relatives aux meublés touristiques et les informations transmises par les plateformes dans le cadre du « Digital Markets Act » européen.
- ▶ Interdire les dispositifs d'accès automatisés (claviers automatiques, boîtes à clés...) pour les meublés touristiques et privilégier un accueil en personne ou des solutions encadrées via des tiers de confiance : prestataire de conciergerie ou service de dépôt/récupération dans un commerce tiers.

Les hébergements de plein air : le camping

Cartographie des capacités des campings par département



1^{er} parc de campings d'Europe



141 millions de nuitées en 2023



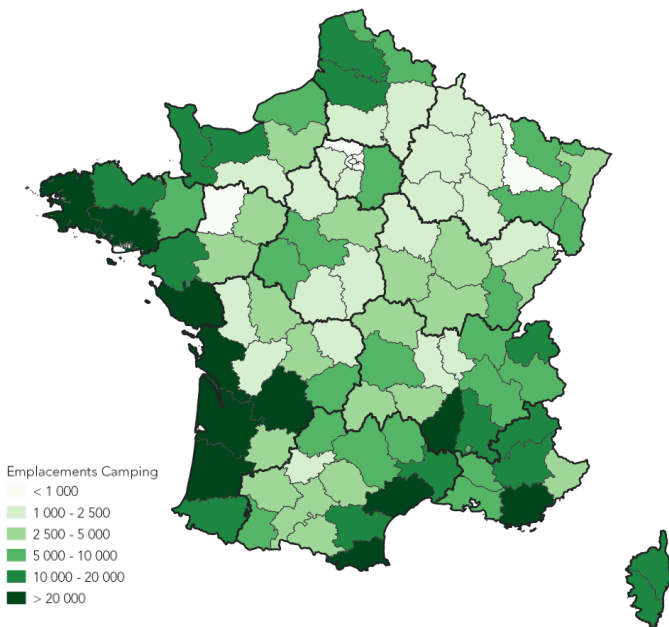
3,28 milliards d'€ en 2021



37 000 salariés

La France se positionne comme la première destination de campings en Europe. Pourtant, pour pouvoir s'améliorer qualitativement dans un espace devenu contraint, sa capacité d'accueil recule de -0,5% par an en moyenne

= Adapter l'aménagement touristique aux défis climatiques et hydriques pour renforcer la durabilité des territoires.



Source : INSEE, 3D Maps – Traitement MKG Consulting – 07/2025

- ▶ **Accélérer** le dispositif de délivrance des **permis d'aménager/construire** pour les campings existants favorisant leur montée en gamme.
- ▶ Intégrer les **piscines et autres équipements aquatiques** aux **Plans de Prévention du Risque Inondation PPRI**, en contrepartie d'un soutien public.
- ▶ Créer des **synergies entre les infrastructures de stockage d'eau** (réservoirs, bassins, retenues) et les activités touristiques, en valorisant ces espaces pour des usages récréatifs, pédagogiques ou paysagers tout en préservant leur fonction hydraulique.
- ▶ **Développer un réseau secondaire de réutilisation des eaux grises se connectant aux équipements touristiques** afin de réduire la pression sur les ressources en eau potable tout en intégrant des pratiques durables dans l'aménagement touristique

Auberges de jeunesse & coliving

400 auberges collectives en
France en 2025

80 affiliées à la Fédération
Unie des Auberges de
Jeunesse (FUAJ)

+47,4 % du nombre
d'établissements entre 2019
et 2025

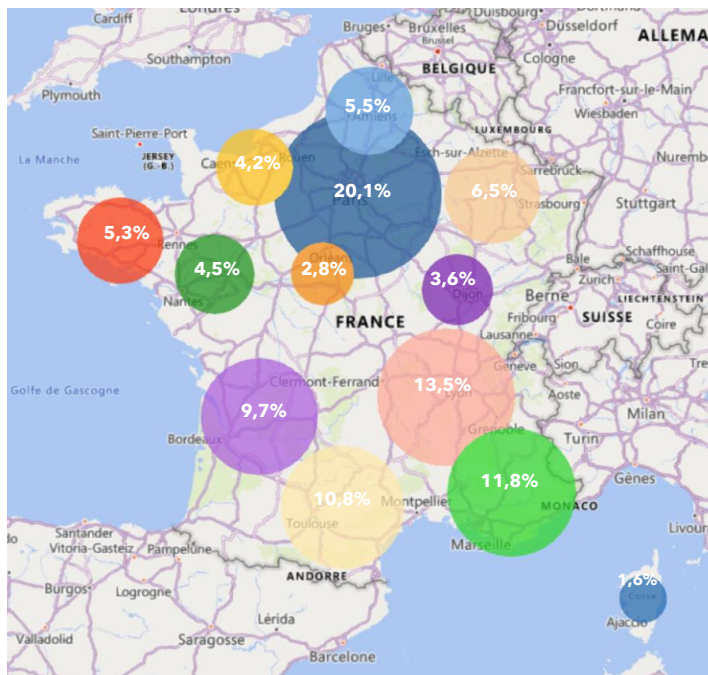


- ▶ Reconnaître la typologie d'hébergement "Coliving" dans la réglementation, et prévoir que cette typologie de projets puisse s'implanter :
 - sur une zone de **PLU hôtelier** ou sur une zone de **PLU logement**
 - dans le second cas dès lors / à condition que le projet contribue à l'objectif de **création nette de surfaces de logements** tel que défini par le document d'urbanisme.
- ▶ Moderniser l'offre en réalisant un **diagnostic des auberges de jeunesse gérées par des collectivités** pour corriger les faiblesses (ex manque d'investissement, sous-utilisation, pratiques de gestion).
- ▶ Mettre en place des délégations de service public (DSP) pour une gestion plus efficace, tout en maintenant un pilotage public et des **objectifs ESS** via des quotas / objectifs chiffrés d'accueil des publics jeunes et modestes, une tarification sociale basée sur le Quotient Familial.
- ▶ Mettre en place un **suivi indépendant des tarifs, du profil des usagers et des performances** via des outils numériques, en lien avec des organismes comme la CAF ou des acteurs associatifs.

La restauration

Répartition des établissements de restauration par région fin 2022

Source : Données Datassential- Traitement MKG Consulting - 07/2025



398 633
unités en 2023



120 Md€
de CA HT



Soit **+6,8%**
vs 2022



Mais **-2%** de
fréquentation
vs 2022

= Accélérer et pérenniser la transformation durable et numérique de la restauration par l'investissement, l'équité et l'innovation.

- ▶ **Pérenniser la défiscalisation des pourboires** avec une répartition équitable incluant les fonctions supports (cuisine, accueil), et accompagner activement la réforme des horaires via une démarche structurée de Qualité de Vie au Travail (QVT).
- ▶ Faciliter l'accès aux aides à l'investissement dans des équipements écoénergétiques et la mise en place de démarches environnementales, et notamment **étendre le Fonds Tourisme Durable à l'ensemble du territoire**.
- ▶ Encourager la transition numérique des TPE/PME de la restauration en facilitant l'accès aux aides existantes, et en renforçant les dispositifs comme le « **chèque numérique** ».
- ▶ Favoriser le partage de **bonnes pratiques en développement durable** à travers des plateformes collaboratives et une **bibliothèque nationale ouverte** de cas concrets et reproductibles.
- ▶ Créer un dispositif permettant aux villes qui le souhaitent de créer des "**hubs de vie nocturne**" (HVN), correspondant à des micro-zones (rue, groupes de bâtiments...) bénéficiant d'allègements des réglementations applicables à la nuit sous condition d'installation et maintien en état d'équipements d'isolation phoniques renforcés, et de la signature d'une charte avec les riverains.

La restauration

Focus métiers

1 009 700 salariés en
2024, tous contrats confondus

515 000 Employés Temps
Plein, soit **+5,6%** qu'en
2023

Une augmentation des salaires
de **+7,5 %** en moyenne dans
le secteur entre 2022 et 2024



En 2024, le secteur comptabilisait près de **400 000 postes vacants**, peu attractifs en raison de la difficulté du métier, des horaires et des salaires.

= Renforcer l'attractivité et la résilience du secteur par la valorisation des métiers, la qualité de vie au travail et des parcours professionnels adaptés.

- ▶ Lancer une **campagne nationale de valorisation**, en partenariat avec l'Éducation nationale et les branches professionnelles, mettant en avant les parcours d'évolution professionnelle et les compétences métiers.
- ▶ Mettre en avant des **modèles de flexibilité** tels que le temps partiel choisi, l'aménagement des horaires ou l'instauration de jours de repos fixes.
- ▶ Mettre en place des **incitations fiscales** ciblées pour encourager les entreprises à augmenter les **salaires** ou à investir dans l'amélioration des conditions de travail.
- ▶ Créer un **baromètre annuel de l'attractivité** du secteur, permettant de mesurer les avancées réalisées et d'ajuster les politiques en conséquence.
- ▶ Renforcer la **collaboration avec les organismes de formation** afin de développer des parcours adaptés aux besoins du secteur, facilitant la montée en compétences et les reconversions professionnelles.
- ▶ Organiser/financer des sessions pour familiariser les restaurateurs avec les **outils digitaux** adaptés à leur activité. Former aux bonnes pratiques en termes de cybersécurité pour protéger les paiements et les données clients.

03

LES TRANSPORTS

Les transports en France



521 Md€
de dépense totale en
2023
soit
+1,1% vs 2022

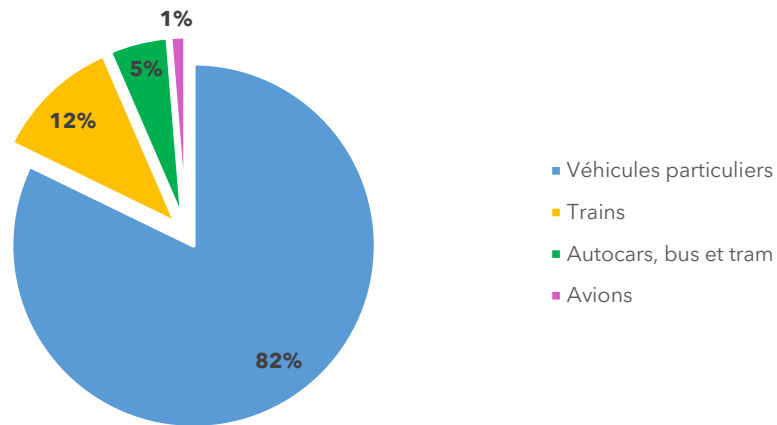


24,6 Md€
d'investissements en
infrastructures en 2023



La voiture
reste le mode de
transport le plus utilisé
par les touristes

Transport intérieur de voyageurs par mode en 2023



Source : Autorité de régulation des transports - Traitement MKG Consulting - 07/2025

Les transports en Europe



Il existe **un fort usage de la voiture** dans les déplacements touristiques en Europe

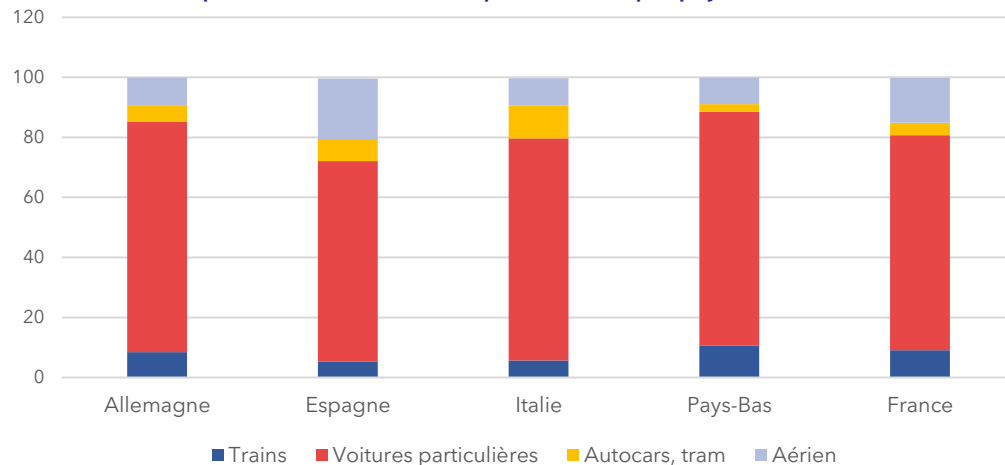


En France, **le train est surtout utilisé pour les longues distances**, contrairement à l'Allemagne et l'Autriche qui en ont un usage courant



En France, l'avion est surtout utilisé pour les voyages internationaux

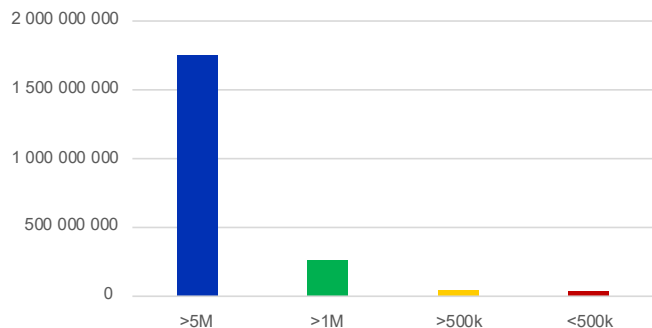
Répartition modale du transport intérieur par pays en 2022



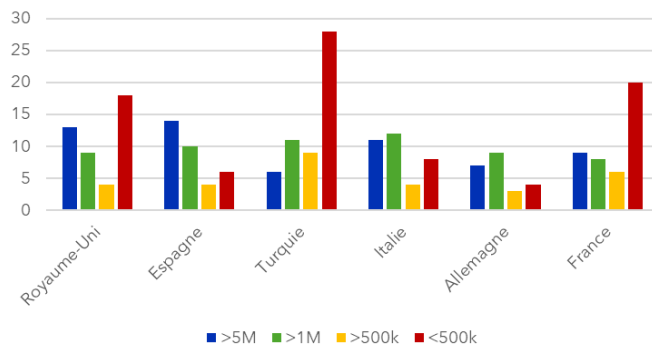
Source : Eurostat - Traitement MKG Consulting - 07/2025

Le transport aérien européen

Nombre de passagers aéroportuaires en 2023



Nombre d'aéroports selon le trafic passager en 2023



Pour **59 % des Français**, le prix du billet est le principal frein à l'usage de l'avion.

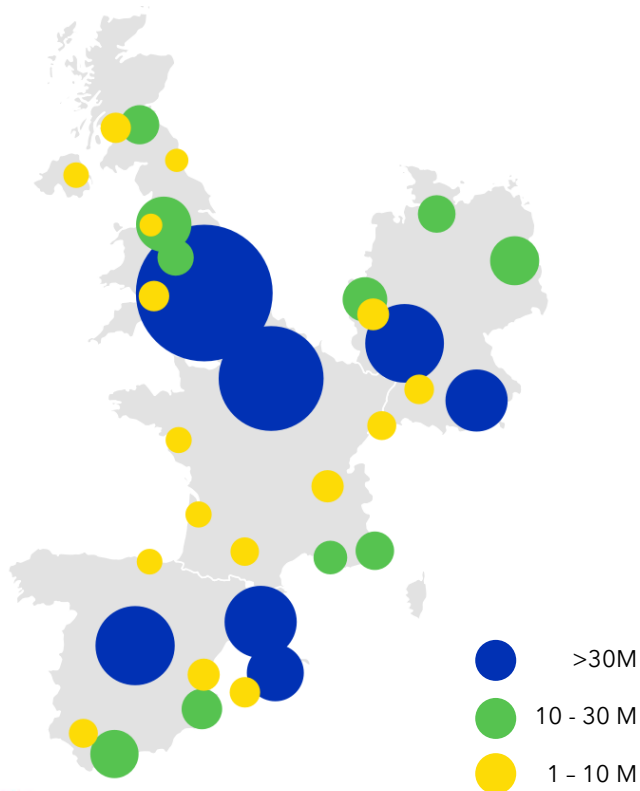
Par ailleurs, **80 % estiment qu'une vie sans avion isolerait** davantage les territoires éloignés ou ultramarins, avec des conséquences importantes sur **le rapprochement familial (61%) et le développement touristique de certains territoires (70 %)**.

= Adapter les politiques de mobilité et de frontières aux enjeux de compétitivité, de sécurité et de durabilité.

- ▶ Engager une suppression progressive de la TSBA pour limiter les effets de détournement de trafic, atténuer l'impact budgétaire, offrir de la visibilité aux acteurs économiques, et renforcer l'attractivité du territoire par un environnement fiscal plus neutre et compétitif.
- ▶ Réduire les temps d'attente aux frontières sans compromettre la sécurité en renforçant les effectifs, déployant **plus de SAS « Passage Automatisé Rapide Aux Frontières Extérieures »**, modernisant les systèmes numériques, et en testant des files différenciées selon les profils de voyageurs.
- ▶ Adopter une **mise en œuvre progressive et prudente du Exit Entry System (EES)**, avec des phases pilotes, une période de tolérance, une coopération renforcée avec les compagnies aériennes et un plan de communication clair et multilingue pour garantir une transition fluide sans freiner les flux touristiques.
- ▶ Réduire les distorsions de concurrence en **harmonisant les obligations d'incorporation de carburants durables** au niveau européen et international, en appliquant un ajustement carbone aux frontières pour les **vols long-courriers venant de zones sans réglementation équivalente**.
- ▶ Permettre la réalisation de projets aéroportuaires stratégiques dans **le respect de la trajectoire ZAN**, en posant des **conditions environnementales exemplaires** fondées sur les principes d'évitement, de réduction et de compensation.

Le transport aérien français

Trafic aéroportuaire par passagers en 2023



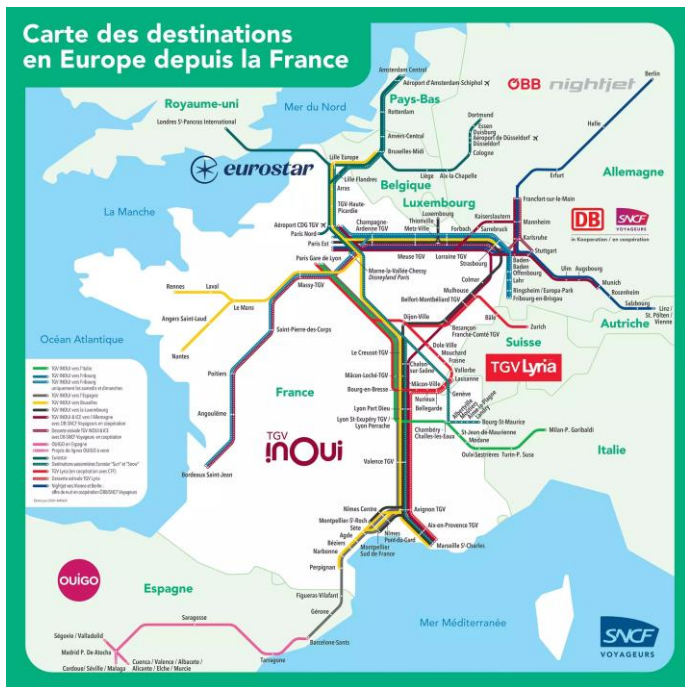
En France, **28%** du trafic aérien est **domestique** contre **34%** en Italie, **33%** en Espagne, **11%** en Allemagne.

65% des Français déclarent voyager en avion, et 33% au moins une fois par an. Entre 2016 et 2024, les moins de 35 ans ont fortement progressé pour atteindre 46% des passagers **(+9 points)**.

= Favoriser une aviation verte et compétitive en alliant stabilité fiscale, sobriété infrastructurelle et développement des carburants durables.

- ▶ Mieux **planifier l'évolution des capacités aéroportuaires** en lançant une étude prospective partagée à horizon 2035-2040, en privilégiant l'optimisation des infrastructures existantes plutôt que leur extension.
- ▶ Conditionner les projets d'infrastructure à des **critères environnementaux** en exigeant une trajectoire de neutralité carbone (énergie, carburants durables (SAF), électrification au sol).
- ▶ Accélérer le développement d'une **filière française des SAF** par un plan d'investissement public-privé visant à structurer une production industrielle nationale.
- ▶ Soutenir l'innovation sur les carburants durables pour en réduire les coûts à moyen terme, et créer un **guichet unique** pour faciliter les démarches des porteurs de projets SAF en France.
- ▶ Œuvrer à un effort commun combinant des mécanismes de soutien transitoires (subventions, garanties d'achat, exonérations fiscales) et un co-investissement dans les **infrastructures de production** de SAF via des partenaires comme la BPI et des appels à projets.
- ▶ **Limiter l'impact des biocarburants sur le prix des billets** pour protéger les consommateurs, en limitant la hausse grâce à des aides ou incitations fiscales, et en instaurant une tarification progressive des obligations SAF selon la maturité du marché.

Les transports ferroviaires



Source : SNCF Connect - 07.2025



+21% de
fréquentation en gare
en 2023 vs 2019



16,8 Md€ de
revenus totaux
+5% vs 2022



Hausse des prix
de **+8%** en 2023
vs 2019



26,8€ de recette
commerciale par train/km
+7% vs 2022



-2% de desserte des
gares en 2023 vs
2019

= Investir dans le rail en tant qu'alternative durable pour les déplacements de courte et moyenne distance

- Identifier et cibler les territoires en situation de **"désert ferroviaire"**, notamment les zones rurales, les petites villes et les intercommunalités mal desservies, et **renover les lignes de desserte fine** du territoire, notamment en trains régionaux (TER) et trains légers, avec une logique de maillage et d'intermodalité avec les modes de transport routier.
- **Poursuivre l'ouverture à la concurrence** afin de réduire les coûts et de gagner en compétitivité.
- Ouvrir les **réservations bien plus à l'avance** qu'aujourd'hui, pour répondre aux besoins des voyageurs internationaux et renforcer l'usage du train.
- Proposer des **offres tarifaires accessibles** (tarification sociale, abonnements intermodaux) pour encourager l'usage quotidien du train.
- Maintenir une bonne qualité de **service**, même lors des périodes de **forte fréquentation**.

Le transport touristique en autocar

20% de l'activité des 1500 entreprises d'autocaristes en France

3 à 4% des mobilités touristiques en France VS **9% en Allemagne**

Une transition énergétique évaluée à **3 Md€ d'ici 2030**

= Interopérabilité via une structuration durable, compétitive et interconnectée du transport touristique

- ▶ Créer une autorisation unique pour les autocaristes ou une harmonisation réglementaire à échelle nationale **pour toutes les ZFE, en conservant le dispositif de la vignette Crit'Air.**
- ▶ Conserver et affirmer **le partage des données avec les professionnels du voyage** (agences, tours opérateurs, OTA) pour mieux qualifier les séjours grâce à leur connaissance des durées et des profils de clientèle.
- ▶ Favoriser **le tourisme régional en autocar en soutenant des itinéraires courts** valorisant le patrimoine local et en développant des offres « bas carbone » accessibles en transport collectif
- ▶ Accompagner les transporteurs dans la transition énergétique **via des aides publiques pour le verdissement des flottes.**
- ▶ Adopter une **approche neutre technologiquement** en soutenant plusieurs solutions bas carbone adaptées aux usages, sans se limiter à l'électrique, et en valorisant les véhicules à faible émission plutôt que ceux à zéro émission uniquement.

L'économie touristique des véhicules individuels

4 700 agences en France

12 000 emplois directs

Un des secteurs avec le multiplicateur de retombées économiques **le plus important**



4 Milliards € de CA par an, dont 1 milliard € de contribution fiscale

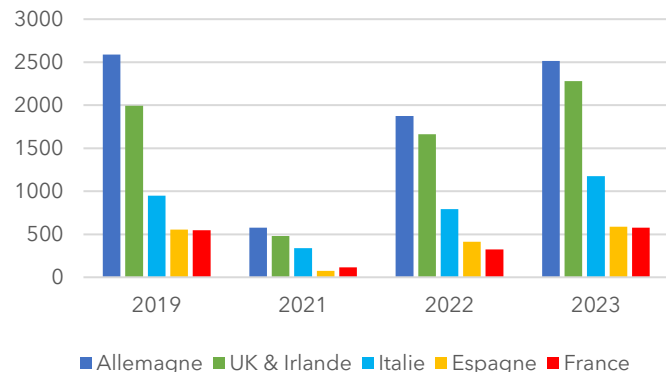
= Reconnaître la location de voiture comme un acteur clé de la mobilité touristique durable et de l'accès aux territoires.

- ▶ Reconnaître officiellement les loueurs de voitures comme des acteurs structurants du parcours touristique, en les intégrant pleinement aux politiques publiques du tourisme (Plan Destination France, Comité interministériel du tourisme, etc.).
- ▶ Geler le malus poids qui s'applique aux loueurs de courte durée en 2026 sur le niveau de 2025 (1,6 tonne) et ne pas baisser ce seuil, qui menace gravement l'usage collectif et optimisé de la voiture.
- ▶ Mettre en place une fiscalité spécifique incitative, reconnaissant le rôle structurant des flottes de location dans l'accès au territoire et la décarbonation du secteur.
- ▶ Impliquer les plateformes d'arrivée (gares, aéroports, grands hôtels) dans les concertations pour l'implantation de flottes durables, en favorisant une gouvernance partagée des enjeux de mobilité touristique.
- ▶ Faciliter l'implantation locale des agences de location, notamment en reconnaissant leur besoin d'accessibilité, de visibilité et de centralité dans les villes en associant les loueurs en amont de la constitution des PLU.
- ▶ Soutenir leur rôle dans la désaisonnalisation du tourisme (avec la mise en place d'un plan dédié au tourisme d'affaires) et le développement des territoires ruraux.
- ▶ Créer un label national "Mobilité touristique durable" incluant les acteurs du secteur, pour reconnaître et valoriser les initiatives vertueuses de la profession.
- ▶ Accompagner la promotion internationale de la location de voiture comme mode de découverte des territoires français, avec des campagnes ciblées sur les grands salons internationaux.
- ▶ Mettre en place un accompagnement de filière pour éviter l'effondrement du secteur, face aux PSE en cours, et le considérer non comme un problème mais comme un levier de transition et de compétitivité touristique.

Le transport touristique maritime de croisière

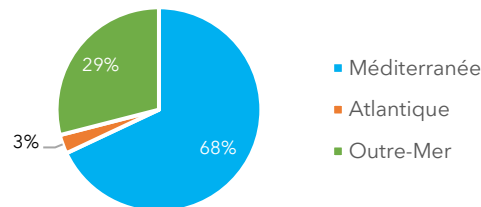
Nombre de croisiéristes en Europe entre 2019 et 2023

Source : CLIA 2023 Europe Market Report – Traitement MKG Consulting – 07/2025



Nombre de passagers en tête de ligne par façade en 2023

Source : CLIA 2023 Europe Market Report – Traitement MKG Consulting – 07/2025



**1 M de passagers
en tête de ligne en
2023**
-3% vs 2019



**5,15 M de passagers
escale/transit dans
les destinations
françaises**
+22% vs 2019



3 742 escales
-255 vs 2019
+730 vs 2022

= Structurer une filière croisière durable et compétitive en modernisant les infrastructures, harmonisant les règles et accompagnant la transition écologique.

- ▶ Lancer **un plan d'investissement coordonné pour moderniser les terminaux de croisière, renforcer l'intermodalité et améliorer les services à quai**. Mettre en place un fonds pour réaménager et équiper les escales secondaires, avec une approche d'itinéraire touristique cohérent.
- ▶ **Simplifier et harmoniser les procédures de certification, d'exploitation et d'autorisation** pour les croisières fluviales et côtières, en cohérence avec les règlements européens.
- ▶ **Créer une stratégie "Destination fluviale France"**, pour fédérer les opérateurs, harmoniser l'offre et promouvoir des itinéraires emblématiques (Loire, Rhône, Canal du Midi...).
- ▶ Mettre en place un programme de soutien à la transition énergétique avec **incitations à l'usage de carburants alternatifs** (GNL, biogaz, hydrogène), tout en accélérant **le déploiement de bornes d'alimentation électrique à quai**, avec cofinancement État/collectivités/Europe.
- ▶ Créer des parcours **de formation certifiants et modulables dans les régions portuaires et fluviales**, en lien avec les branches professionnelles et les OPCO.

Sources

Documentaires

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)
 Banque de France
 Atout France
 Direction Générale des Entreprises (DGE)
 Ministères de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Ecologique
 Notre.environnement.gouv
 Ipsos (sondage en date de février 2022)
 « *Baromètre des tendances de départs en vacances Hiver 2024* » - Savoie Mont Blanc
 Classement International Congress and Convention Association (ICCA) 2024
 « *Event Data Book 2024* » - Union Française des métiers de l'Evénement (UNIMEV)
 Ministère de la Culture
 Centre du Patrimoine Mondiale de l'UNESCO
 Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
 Impots.gouv
 Eurostat
 Business AM
 Collectif National des habitants permanents
 Fédération Unie des Auberges de Jeunesse
 Datassentail
 « *Etude de la restauration 2023* » Gira Conseil
 L'Officiel de la Franchise
 Extancia
 « *Chiffres clés des transports - Edition 2025* » Ministères de l'Aménagement
 du Territoire et de la Transition Ecologique
 Données Commission Européenne
 SNCF Connect

Autorité de Régulation des Transports
 Données de la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV)
 UFC Que Choisir (2024)
 « *Rapport Philippe Duron* » (2021) - Ministères de l'Aménagement du Territoire
 et de la Transition Ecologique
 Ecologic Institute
 Transport for London
 « *Europe Market Report* » Cruise Lines International Association (CLIA) 2023
 Volet « changement climatique » - Parlement Européen
 Conférence de presse FNAM « Sociologie du passager aérien, usages et perception de l'avion »
 - 10 juin 2025

Entretiens

Anne Marty - Présidente Domaines Skiables de France
Valérie Boned - Présidente des Entreprises du Voyage
Raphaële Neveux - Directrice des Relations Institutionnelle de l'Union Française
 des métiers de l'Evénement
Salomé Decerle - Responsable Commission Tourisme / Déléguée Ile-de-France - Fédération
 Nationale des Transports de Voyageurs
Aurore Iwanciw - Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, Vice-présidente branche
 hôtellerie
Aurélia Debru - Présidente de la Commission Affaires Publiques - loueurs de courte durée
 Mobilians
Laurent Timsit - Délégué général FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers